

# TRAITEMENT PAR PHOTOTHÉRAPIE

Des réponses à vos questions



# Introduction

---

Votre médecin vous a adressé au Service de dermatologie et vénéréologie pour effectuer des séances de photothérapie. Ce dépliant a pour but de vous expliquer en quoi consiste ce traitement, son déroulement, les consignes à suivre ainsi que les contre-indications et effets secondaires possibles. N'hésitez pas à poser des questions complémentaires au personnel médico-soignant.

## Qu'est-ce que la photothérapie ?

Il s'agit d'un traitement médical, utilisé depuis plus de 30 ans, qui reproduit le rayonnement solaire, notamment les rayons ultraviolets (UV), de manière artificielle et contrôlée. Les UV sont administrés en toute sécurité à l'aide de tubes fluorescents.

## Quelles sont les indications et les effets attendus de la photothérapie ?

La photothérapie est couramment utilisée pour traiter de nombreuses maladies de la peau et les effets diffèrent selon les pathologies :

- ▶ psoriasis (maladie inflammatoire chronique de la peau se caractérisant par l'apparition de plaques) : ralentissement de la multiplication excessive des cellules de l'épiderme conduisant à l'assèchement des plaques et à la diminution de leur épaisseur
- ▶ vitiligo (perte de la pigmentation de la peau) : stimulation des cellules pigmentaires présentes dans l'épiderme (mélanocytes) favorisant la recoloration des zones atteintes
- ▶ eczéma : action anti-inflammatoire réduisant les démangeaisons, les rougeurs et l'étendue des lésions
- ▶ lymphomes cutanés (cancers de la peau) : soulagement des symptômes, notamment des démangeaisons (prurit)
- ▶ lucite (allergie au soleil) : désensibilisation progressive de la peau aux UV.

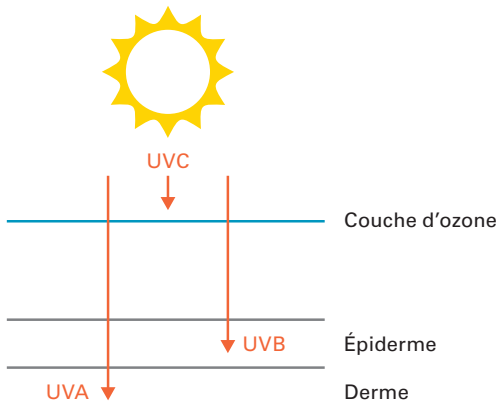
## Quelles sont les sortes d'UV utilisés ?

Le choix du type de lumière dépend de la pathologie. On distingue deux sortes d'UV :

- ▶ les rayons ultraviolets A (UVA), qui agissent jusqu'à la couche profonde de la peau (derme)
- ▶ les rayons ultraviolets B (UVB), qui n'agissent que sur la couche superficielle (épiderme).

Les machines utilisées proposent un spectre étroit à une seule longueur d'onde, ce qui minimise les effets secondaires, les temps d'exposition et apporte une meilleure efficacité.

## Action du soleil sur la peau



Les UVC sont bloqués par la couche d'ozone.

Les UVB ne pénètrent que l'épiderme.

Les UVA pénètrent profondément dans le derme.

# Le traitement

---

## Comment se déroule la photothérapie ?

C'est un traitement de longue durée qui demande de la patience et un suivi régulier par un ou une dermatologue. Au minimum 20 séances sont nécessaires pour juger de l'efficacité de la photothérapie. Les séances ont lieu deux à trois fois par semaine et durent quelques minutes. Les doses sont ajustées selon un protocole médical validé.

Lors de certains traitements par UVA, du psoralène, composé chimique naturel présent dans certaines plantes et les agrumes, en solution ou en comprimé est associé afin de rendre la peau plus sensible aux UV.

## Le traitement est-il bien toléré ?

Pour habituer votre peau, la dose d'UV (en  $J/cm^2$ ) est ajustée progressivement en fonction de sa carnation (classement en phototype), du type de maladie et de son évolution. Ce traitement est généralement très bien toléré et ne présente pas de contre-indication majeure.



### INFO

Le joule (J) est l'unité de mesure utilisée pour quantifier la dose d'énergie lumineuse administrée. Une séance de photothérapie est mesurée en joules par unité de surface de peau : en joules par centimètre carré ( $J/cm^2$ ).

## Quelles sont les contre-indications ?

Sous certaines conditions, évaluées par une ou un dermatologue, le traitement n'est pas recommandé lors de :

- ▶ poussée d'herpès (le soleil est un facteur aggravant)
- ▶ antécédents de mélanome ou de carcinome de la peau (voir avec la ou le médecin)
- ▶ maladies photosensibles telles que le lupus (risque de réactivation d'une poussée) ou la pemphigoïde bulleuse (maladie auto-immune caractérisée par l'apparition de cloques prurigineuses)
- ▶ allergie au psoralène (Mélanine®) si utilisation pour le traitement UV
- ▶ grossesse ou allaitement avec une prise orale de psoralène.

## Quelles sont les formalités à respecter ?

- ▶ Enregistrez-vous à la réception avant chaque séance.
- ▶ Avertissez par téléphone l'équipe en cas de retard.
- ▶ En cas d'empêchement, veuillez annuler votre rendez-vous 24 heures à l'avance pour éviter des frais.



## Quelles sont les consignes à suivre ?

### Avant une séance

- ▶ N'appliquez pas de crèmes contenant de la vitamine D, de la cortisone et certains immunosuppresseurs comme la ciclosporine, le jour du traitement (appliquez-les la veille au soir).
- ▶ Évitez parfum et après-rasage (risque de tâche brune ou de décoloration de la peau).
- ▶ Signalez toute nouvelle prise de médicaments (risque de photosensibilisation, à savoir des réactions cutanées intenses comme des coups de soleil, des rougeurs, des bulles ou des démangeaisons).
- ▶ Ne prenez pas les comprimés de psoralène à jeun (risque d'intolérance digestive).

### Pendant

- ▶ N'exposez pas subitement une zone aux rayons UV sans application préalable d'une crème d'indice de protection solaire 50 (risque de brûlure) prescrite par le médecin.
- ▶ Portez des lunettes de protection spécifiques à la photothérapie (indice très supérieur aux lunettes de soleil traditionnelles). Une paire vous est donnée le premier jour, prenez-la lors de chaque séance. Il est aussi conseillé de fermer les yeux durant le traitement.
- ▶ Protégez les parties génitales (string à usage unique donné par nos soins), particulièrement chez les hommes.



### Après

- ▶ Appliquez une crème hydratante pendant toute la durée du traitement.
- ▶ Protégez la peau exposée et la rétine durant les six heures qui suivent votre séance (lunettes de soleil, vêtements appropriés, gants, crème solaire d'indice de protection 50).

## Quels sont les effets secondaires possibles ?

Ils sont généralement temporaires :

- ▶ coup de soleil : si tel est le cas, vous pouvez appliquer une crème hydratante
- ▶ sécheresse cutanée ou démangeaisons (crème hydratante)
- ▶ poussée d'herpès (crème antivirale (Zovirax®) sur prescription médicale)
- ▶ lucite (crème hydratante)
- ▶ éphélides (taches de rousseur).

En cas de problème ou de questions, vous pouvez joindre l'équipe soignante au ☎ 022 372 96 99, lundi, mercredi et vendredi, de 7h30 à 17h ; mardi et jeudi, de 8h à 16h30.

## Que se passe-t-il à la fin du traitement ?

À la fin du cycle de séances, un carnet de suivi vous est remis. Gardez-le précieusement, car il indique le nombre de joules administrés (la dose cumulée dans une vie ne doit pas dépasser 2500-3000 J/cm<sup>2</sup>) pour limiter les risques à long terme (vieillesse cutané, cancers de la peau).

Cette limite peut être assouplie pour les personnes traitées pour un vitiligo, car elles présentent des particularités immunitaires (protection relative). Cette décision relève toujours d'une évaluation médicale individualisée.

### ! ATTENTION

- ▶ Si vous manquez des séances, une diminution de la dose administrée est nécessaire, selon un protocole bien défini.
- ▶ Vous ne pouvez pas effectuer de séances deux jours de suite (risque de coup de soleil).
- ▶ N'arrêtez pas immédiatement le traitement après la disparition des symptômes, sans avis médical, afin d'éviter une rechute.

# Informations pratiques

## Contact

☎ 022 372 96 99

📍 [www.hug.ch/dermatologie-et-venerologie/phototherapie](http://www.hug.ch/dermatologie-et-venerologie/phototherapie)

## Facturation

La photothérapie est remboursée dans les prestations de base de l'assurance maladie (LAMal) sous déduction de la franchise et de quote-part (10 % des frais à votre charge). Toute séance annulée moins de 24 heures à l'avance est facturée.

## Secteur de photothérapie Service de dermatologie et vénéréologie

Bâtiment Lina Stern (4<sup>e</sup> étage)  
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4  
1205 Genève

## Accès

Bus 1, 5, 7 et 91,  
arrêt « Hôpital »

Bus 3, arrêt « Claparède »

Léman Express, arrêt  
« Genève-Champel »

## Parkings

H-Cluse et Lombard



*Cette brochure, testée auprès des patients et patientes, a été réalisée par le Service de dermatologie et vénéréologie en collaboration avec le Groupe d'information pour patients, patientes et proches (GIPP) des HUG.*